

Le Tribunal de Cañete acquitte les Mapuche des principales charges imputées par le Ministère Public.

Le Tribunal Oral Pénal de Cañete a décidé d'acquitter 14 « comuneros » ⁽¹⁾ qui étaient accusés d'un "incendie terroriste" et de condamner seulement 4 d'entre eux pour l'attaque du procureur Mario Elgueta en 2008, en écartant cependant le caractère de "terroriste" du délit. Un revers dur pour les procureurs du Ministère public, qui cherchaient de longues condamnations à l'encontre des accusés.

La sentence des magistrats Jorge Díaz, Paola Schisano et Charles Muñoz a été célébrée comme un vrai triomphe par les Mapuche réunis dans le Tribunal Oral Pénal de Cañete. Il y avait des raisons pour faire la fête. Après deux ans de prison préventive et trois mois de jugement oral, le Tribunal a décidé d'acquitter les 14 comuneros Mapuche accusés d'avoir commis un "incendie terroriste" par le Ministère public de la 8e Région. Le président du Tribunal a signalé que bien qu'il y ait une conviction que les faits décrits par le Ministère Public aient un caractère terroriste, on ne pouvait accrédi-ter les personnes accusées d'être liées aux délits.

Dans le même verdict, les juges ont fait connaître leur sentence condamnatoire à l'encontre des membres de la Coordinadora Arauco-Malleco (CAM), Héctor Llaitul Carrillanca, Ramon Llanquileo Pilquiman, José Huenuche Reiman et Jonathan Huillical Méndez pour le délit d'« attentat à Autorité », lors d'un affrontement auquel ils auraient participé, en octobre 2008, à l'encontre de l'escorte policière du procureur Mario Elgueta, dans le secteur de Puerto Choque, après une violente incursion de l'autorité judiciaire en territoire mapuche. Les juges ont aussi écarté le caractère "terroriste" de cette accusation.

Les comuneros ont été aussi condamnés pour délit de "Vol avec intimidation" à l'encontre José Santos Jorquera Rivas, témoin protégé du Ministère public et ex-collaborateur de la dictature militaire dans la zone d'Arauco. Le tribunal a acquitté le reste des accusés des charges concernant toutes ces accusations, y compris celle d'"association illicite terroriste" et d'« association illicite pour le vol de bois », deux des plus graves pour lesquelles les procureurs du Ministère Public avaient l'espoir d'obtenir de longues condamnations de prison.

Le verdict a ordonné la liberté immédiate de 13 comuneros Mapuche. Carlos Muñoz, l'un des comuneros qui a retrouvé sa liberté après deux ans de réclusion, a déclaré à Radio Digital FM que "le Ministère Public n'avait pas les preuves suffisantes pour condamner nos peñis". Le comunero a été accueilli à l'extérieur du Tribunal de Cañete avec des démonstrations de joie totale de la part des familles et du public ayant assisté à la lecture du verdict. Il a été appris que la suite du procès, concernant les 4 comuneros rendus coupables, serait connue lors d'une audience, le mardi 22 mars.

Cette sentence signifie un dur revers pour les procureurs du Ministère Public. D'un côté, tous les comuneros, accusés des incendies ayant touché des cabanes et des camions forestiers, principalement dans la zone du lac Lleu Lleu, entre les années 2005 à 2008, ont été acquittés. Tous sont restés en moyenne deux ans en prison préventive, cela sur la base du témoignage de "témoins sans visage" et des confessions obtenues sous la torture policière. De telles irrégularités ont été possibles grâce à l'application de la polémique Loi Antiterroriste, comme l'a dénoncé Norberto Parra, acquitté cet après-midi par le tribunal.

D'un autre côté, les magistrats ont rejeté le caractère "terroriste" de l'attaque à l'encontre du procureur Mario Elgueta, survenue en octobre 2008. Le tribunal a acquitté la majorité des accusés, en dictant une sentence condamnatoire à l'encontre seulement de quatre Mapuche, pour le délit de droit commun de "tentative d'homicide". Pour Natividad Llanquileo, porte-parole des prisonniers, la sentence aurait ratifié le caractère politique du jugement oral. "Les quatre sont des leaders de la CAM, il s'agit clairement d'une persécution politique. Nous allons parler de la situation des quatre condamnés, nous allons les visiter dans la prison et nous verrons quels pas nous devons suivre. Le prix payé par les familles a été grand", a-t-elle indiqué.

De son côté, l'avocat de la défense régionale, Georgy Schubert, il a indiqué que "d'une part, nous nous sentons satisfaits du fait que ceux que nous avons défendus ont fini par être acquittés. Nous regrettons que beaucoup d'entre eux ont passé plus d'un an privés de liberté avec de plus une grève de la faim pour exiger les garanties d'un juste procès". Le professionnel a ajouté que, cependant, "nous sommes préoccupés aussi par ceux qui ont été condamnés, parce qu'on a utilisé la confession de l'un d'eux, obtenue clairement en infraction aux garanties minimales. Il a dénoncé l'usage de tortures, des attestations médicales de celles-ci existaient et cela n'a jamais fait l'objet d'une enquête impartiale. C'est pourquoi, nous croyons à l'existence d'une violation des droits de l'homme".

Des témoignages

"C'est à cause des témoins protégés que nos peñis restent prisonniers", a dénoncé le comunero Norberto Parra à sa sortie du tribunal de Cañete. "J'ai été presque deux ans en prison en raison d'un montage qu'ils nous ont fait, et maintenant le tribunal a résolu de nous acquitter des charges que nous avions. Ils m'avaient inculpé de huit charges : attaque à l'encontre du procureur alors que je n'ai jamais participé à rien. Je sors content, quand on n'a rien fait on sort toujours le front haut, en montrant mon visage comme je le montre maintenant", a-t-il indiqué à Radio Bio Bio, visiblement ému.

"Personnellement, plus que de la tristesse, ce que je vois chez les gens, c'est de la rage", a remarqué, pour sa part, le comunero Luis Menares, dans une entrevue avec Radio Université du Chili. "Non seulement ici, dans les communautés aussi. Ici s'établit une base pour l'application de la Loi Antiterroriste dans tous les autres jugements, alors c'est un sujet qui nous suscite plus de rage que de peine. La rage, on la sent après être sorti de la prison et que d'autres restent prisonniers pour penser différemment et lever la bannière de la lutte du peuple mapuche", a-t-il souligné. "C'était ce que nous avons dit durant tous ces jours : que plus qu'une persécution de caractère judiciaire, il s'agit d'une persécution politique à l'égard de la Coordinadora. C'est ce qui s'est passé. Même s'il est certain que beaucoup de gens sortent libres, il reste aussi des personnes très importantes pour nous, des personnes dont nous savons qu'ils vont continuer dans ce processus de reconstruction de notre peuple, de la récupération de terres. Ceux qui ont consacré leurs vies à cela sont ceux qui vont rester à l'intérieur ", a remarqué, pour sa part, Natividad Llanquileo, sœur de Ramon Llanquileo, l'un de quatre Mapuche condamnés aujourd'hui.

Un processus irrégulier ?

Le procès qui s'est finalement terminé a été marqué par une série d'irrégularités. Au cours du procès, le Ministère Public s'est servi d'une grande quantité d'écoutes téléphoniques, ainsi que d'une trentaine de "témoins sans visage" pour prouver la culpabilité des Mapuche. Face à cela, de nombreux observateurs internationaux sont arrivés à Cañete pour garantir avec leur présence les droits des accusés. Les délits pour lesquels les comuneros étaient accusés étaient les

suivants: association illicite terroriste et association illicite pour vol, incendie terroriste et incendie simple, vol avec intimidation et menaces terroristes, en plus d'attentat terroriste à l'encontre du procureur Mario Elgueta et du personnel de la PDI. La majorité de ces délits ont été rejetés cet après-midi par le tribunal.

Le jugement oral est passé par différentes étapes. Avant qu'il ne débute, en novembre, une trentaine de prisonniers politiques incarcérés dans divers prisons du Pays Mapuche ont entamé une longue grève de la faim pour demander la fin de l'application de la Loi Antiterroriste dans le conflit social, la fin de la double procédure devant la justice civile et la justice militaire, et la fin de l'usage de "témoins sans visage" dans leurs causes judiciaires, entre d'autres demandes. La mesure de pression s'est étendue à 82 jours et a attiré l'attention de la communauté nationale et internationale. De divers organismes internationaux ont demandé au gouvernement de répondre valablement aux revendications des grévistes.

Bien que le gouvernement ait accepté de retirer les accusations faites en application de la Loi Antiterroriste, son engagement s'est seulement concrétisé vendredi, à la fin du procès, quand l'avocat, représentant du Gouvernement, a demandé la requalification des délits dits terroristes en délits communs, conformément aux engagements adoptés après la fin de la grève de la faim. Cependant, l'avocat de la défense des comuneros, Alberto Espinoza a qualifié la mesure du Gouvernement comme "insuffisante" et "tardive" parce que "de toute façon l'application de la Loi Antiterroriste a été présente durant tout le procès". Les familles et proches des comuneros ont manifesté la même opinion.

Traduction en français: Terre et Liberté pour Arauco et Collectif pour les Droits de l'Homme au Chili